

# CONSEIL GENERAL DE VAUX-SUR-MORGES

Procès-verbal de la séance du  
23 novembre 2016, 20H15

SALLE DE COMMUNE

## ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Admissions -assermentations, démissions.
3. Adoption du PV du 31 octobre.
4. Préavis N° 08 / 2016, budget 2017.
5. Préavis N° 09 / 2016, plafond d'endettement 2016 - 2021
6. Communications municipales.
7. Divers

### APPEL, ORDRE DU JOUR

#### Appel

- 01 La séance débute à l'heure, et M le Président Menzel, après avoir salué l'assemblée, fait procéder à l'appel; **19** Conseillères et Conseillers sont présents, 15 se sont préalablement excusés.

#### OJ

- 02 La séance sera conduite selon l'OJ annexé à la convocation.

### ADMISSIONS, ASSERMENTATIONS, DEMISSIONS.

#### Admission

- 03 M Herbert Nyffenegger souhaite rejoindre les rangs de l'assemblée; M Menzel passe à son assermentation, et nous aurons ainsi **20** électeurs présents pour une assemblée comptant 35 membres.

### PROCES-VERBAL de la séance du 31 octobre

#### PV du 31 octobre

- 04 Ce document est mis en discussion par M le Président. L'assemblée ne voit pas de modification à apporter à ce procès-verbal et il est adopté à **l'unanimité** moins 1 abstention.

## PREAVIS N° 08 / 2016, budget 2017

### Budget communal 2017

- 05 M François Denis, Président de la commission de gestion, fait lecture de son rapport sur l'objet. La dite commission ( Mme Lux, M Denis et M Höhener ) aura pu obtenir tous renseignements utiles lors de la séance de travail avec les représentants de la Municipalité, Messieurs Denis et Valsesia. M le Syndic complète en précisant que malgré la hausse substantielle de l'impôt communal pour 2017, le budget montre une marge d'autofinancement négative; les investissements futurs se feront donc par prélèvement sur nos fonds de réserve. La discussion n'étant plus demandée, M le Président demande le vote; le budget 2017 de la commune est **adopté à l'unanimité**.  
Mme Riesen Sutter souligne qu'il serait agréable de revoir le format du document, pour l'avenir, afin d'en faciliter sa lecture.

## PREAVIS N° 09 / 2016, plafond d'endettement 2016 - 2021

### PECC 2016 - 2017

- 06 La commission a pu entendre en séance du 14 novembre, les explications de la Municipalité sur le plafond d'endettement de la commune. La commission relève que le montant proposé de 8 millions de fr. ne dépasse pas le 50% de la valeur du patrimoine actuel de la commune. Elle propose à l'assemblée d'adopter ce préavis tel que présenté; la discussion n'est pas demandée et le préavis N° 09 / 2016 est accepté à l'unanimité.

## COMMUNICATIONS MUNICIPALES

### Yves Schopfer

- 07 M Schopfer rappelle l'historique du tout frais passage piétons de Chaniaz qui a, grâce à quelques relations justement activées, vu le jour en une nuit, si l'on peut dire. Le bon sens l'a finalement emporté, fait assez rare pour le relever.  
M Schopfer annonce la mise en fonction du radar pédagogique acheté entre les trois communes de Bussy, Reverolle et Vaux. Cet appareil sera actif une semaine par mois sur notre territoire, aux endroits préalablement choisis par le municipal des routes. Toutes les données enregistrées sont utilisables à des fins statistiques.

### Alain Garcia

- 08 M Garcia signale que la Municipalité reçoit une fois par année les représentants de la police vaudoise en séance. Cette rencontre permet d'aborder tous les sujets qui auront pu amener la police sur notre territoire communal: sécurité, délits, vols, voisinage, circulation etc. A la lumière des différents rapports présentés à la Municipalité par la police, M Garcia relève la tranquillité préservée de notre village.  
Le sujet des transports est à nouveau d'actualité, comme lors de la précédente séance du 31 octobre, et M Garcia précise que des contacts ont été pris avec M Pasquale de MBC, pour discuter de la ligne 728, particulièrement de la surcharge aux horaires de trafic scolaire. Une solution pourrait être trouvée en engageant un deuxième bus sur ces horaires.

09 M Valsesia souhaite informer l'assemblée sur la situation de l'accueil parascolaire au sein de notre groupement ASIABE. Afin de ne trahir ni le fonds ni la forme de l'intervention de M Valsesia, son rapport est annexé au présent PV et en fait partie intégrante:

Communications du dicastère Social Ecoles Enfance

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

*Certes, je suis resté très silencieux ces derniers conseils, mais l'évolution de plusieurs dossiers concernant essentiellement l'école et plus globalement l'enfance me permettent aujourd'hui de rompre ce silence.*

*Merci donc d'attacher vos ceintures... !!! et de m'accorder votre bienveillante attention.*

Comme vous le savez depuis plusieurs mois, le comité directeur de l'ASIABE, s'est attelé à une tâche d'ampleur, à savoir répondre à l'article 63a de notre constitution (voté en septembre 2009 par le peuple !!!) et qui donne mandat aux communes de mettre sur pied des structures d'accueil parascolaire pour les enfants dont les parents en feront la demande. Depuis plusieurs années nous offrons déjà des possibilités d'accueil de midi sur 4 sites scolaires, mais reste à assurer les temps du matin avant l'école et l'après-midi après la fin de celle-ci.

Nous avons il y a une année présenté ce problème et l'éval unanimement de nos mandants et nous sommes maintenant à la phase de mise à disposition de mandat aux communes de mettre sur pied des structures de nos idées à nos 12 mandants et l'ASIABE a reçu consigne formelle de mettre sur pied un ou des projets de parascolaire.

Un groupe de quelques membres du CODIR s'est mis au travail pour aboutir à un concept original, répondant à nos besoins d'accueil parascolaire et raisonnable en terme de coûts et de qualité.

La période actuelle est particulièrement favorable à la création d'un projet original car nous nous trouvons dans une sorte de « lucarne de flou juridique » entre une structure de reconnaissance en pleine restructuration, un règlement d'application pas encore voté par le parlement cantonal, une structure « cantono-communale » (EIAP les communes ayant obtenu le droit d'édicter leurs propres normes) pas encore sur pied.

Ce « flou » nous permet d'aller de l'avant en développant un projet original et pas encore « contaminé » par les mille règles et autres directives parfois à l'utilité.... contestable....

Ce concept (résultant de très nombreuses heures de travail, de consultations, de rédactions, de simulations, etc..) a été présenté et discuté le 1 novembre de cette année par l'ensemble des syndicats et municipaux concernés des 12 (+1) communes de l'ASIABE.

Notre projet a reçu l'**aval unanime** de nos mandants et nous sommes maintenant au seuil de la phase de mise en opération.

Pour rappel notre concept repose sur cinq principes fondateurs :

1. Nous offrirons un encadrement de type **substitution parentale**, par « opposition » à une prise en charges pédaogo-éducative spécialisée.

2. L'encadrement des enfants reposera sur le principe d'une **mixité** entre d'une part **des personnels** qualifiés (diplômés ou reconnus équivalents) -là où cela se justifiera- et d'autre part des collaborateurs non-attestés, mais dont le cursus de vie sera considéré adéquat. Sur ce point nous ne sommes pas en accord avec certaines positions de professionnels et des normes étatiques.

3. Nous considérons le territoire de nos 12 communes comme (pour le parascolaire uniquement !!) une sorte de « **supra-commune** » **multi-sites** (4 ou 5) ce qui nous permettra une plus grande souplesse dans l'organisation de l'encadrement par notre personnel en référence au nombre total d'enfants.

4. La notion de « **projet pilote** » nous permettra de démarrer avec les moyens du bord, notamment en terme de locaux, et se veut une sorte de « laboratoire évolutif », nous permettant des affinements continus mais construits sur l'observation de situations et

besoins réels et non sur la réponse à des énoncés plutôt idéologiques et axés sur une vision théorique d'une certaine enfance !!

5. Ces ajustements devraient aller dans le sens d'un **acceptation et reconnaissance** finale par les structures de surveillance (FAJE et AJEMA). Les réactions reçues sont encourageantes, le projet étant selon les avis de ceux qui ont pris la peine de nous lire tout à fait « AJEMA – compatibles » moyennant quelques ajustements mineurs.

Le travail actuel consiste à traduire les idées et projets en terme d'actions concrètes, et de les chiffrer précisément sous forme d'un « business plan ».

Rédiger et faire adopter un préavis par notre conseil intercommunal et en parallèle continuer les négociations de reconnaissance avec les structures ad hoc.

En face de nous plusieurs « adversaires » nous attendent...Je nomme les fonctionnaires inféodés maladivement aux normes, une minorité (tout puissante) de parents qui attendent des encadrements pédago-éducatifs hautement professionnalisés, le lobby du monde de l'éducation qui cherche à placer ses membres (compte tenu selon eux d'une enfance vaudoise en grand péril et du constat que l'ensemble des familles produit des carences éducatives manifestes), et enfin les idéologues de tous bords.

#### **Et surtout**

.... le plus puissant des adversaires, **la peur** qui habite tant politiques, que parents, que professionnels, **la peur des procès** qui menace tout un chacun en charge notamment d'enfance. Tout ça manipulé par une toujours plus importante frange de juristes avec les médias pour complices, qui ont compris qu'il y a de l'argent à se faire en adoptant un système importé d'outre atlantique...

Voilà pour ce soir, j'espère au Conseil de juin 2017 vous importuner à nouveau avec ... des bonnes nouvelles.

CAV / Vaux-sur-Morges, le 23 novembre 2016

---

#### **Vincent Denis**

- 10 M le Syndic, aussi Président du CoDir AVM, souhaite transmettre quelques infos au sujet de cette association. En effet, à la suite des nombreuses ruptures sur la conduite Vaux - Monnaz, l'association envisage le remplacement de ce tronçon sur 1,6 km. Coût estimé des travaux: 720 000.-, et début des travaux probablement en avril. La Municipalité étudiera l'opportunité d'intégrer d'autres services aux travaux, plus particulièrement la distribution du gaz. Un sondage auprès de la population sera organisé sur les communes concernées. M Denis annonce la soirée de fin d'année avec les petits-comptes pour le 20 décembre. Il ajoute encore que la motion Lux est en traitement, mais que d'éventuelles conséquences du dit traitement ne pourraient être attendues que pour l'arrêté d'impôt 2018.

---

### **DIVERS**

---

#### **François Denis**

- 11 Connaît-on précisément le tracé de la nouvelle conduite et son impact sur le privé ? M Denis le fils précise que le domaine public sera utilisé au maximum, et que le prix calculé des travaux comprend le raccordement des privés jusqu'à la conduite principale.

---

#### **Herbert Nyffenegger**

- 12 Ce Conseiller demande s'il est prévu de poser des tubes en attente dans la fouille AVM ? V Denis répond que cette possibilité sera étudiée.

---

#### **David Spycher**

- 13 Au cas où l'option gaz était retenue, quelles sont les possibilités de se brancher au réseau existant ? M Denis: trois options peuvent être utilisées, soit Echichens, Saint-Saphorin ou Vufflens.

---

**François Menzel**

- 14 M le Président revient sur la mise en place de l'accueil parascolaire régional, et souhaite de la part des autorités en place le respect de ce qui a déjà été fait, par exemple à l'Arche de Noé, ainsi que le respect des normes et exigences en matière d'accueil des enfants. Il remercie ensuite l'assemblée et la Municipalité pour le temps consacré à la bonne marche des affaires communales. Il transmet à chacun ses vœux pour l'année à venir et lève la séance à 21h20.

---

<b>RAPPEL</b>
---------------

---

·  
· François Menzel Président

Raymond Stoudmann secrétaire